

BANQUE ET ASSURANCE

info CSE MÉDITERRANÉE

SEPT 2026

BONS CADEAUX DE NOËL

Votre CSE a validé les montants pour cette année : **150 euros** pour chaque salarié et **80 euros** pour les enfants jusqu'à l'année de leurs 16 ans. L'équipe en place (***FO LCL***, en partenariat avec la CFDT) fait le choix d'utiliser une fois de plus les réserves du CSE pour vous donner un coup de pouce en cette fin d'année.
De plus, pour plus de praticité, ce ou ces crédits seront dorénavant disponibles sur votre carte **Worklife** sous le logo du CSE. Pour les collègues qui ne disposent pas de cette carte, elle sera commandée par le CSE spécialement pour l'occasion.

MODIFICATION DE STRUCTURES DES AGENCES MIXTES

suite à la mise en place de 1ER PRO : les premiers dossiers présentés concernent la DR Corse et le Var :

Pour rappel, le principe de 1ER PRO est que tous les CC et CA PROS soient sous le management d'un DA PRO. En conséquence, la **portée managériale** des DA PART se réduit fortement sur de nombreux sites. Afin de conserver un poids de management cohérent, de nouveaux multisites voient le jour. Rappelons également que 1ER PRO se fait à **ISO effectif (sans création de poste)**. Cela signifie que pour financer les postes de DA PRO, la direction supprime des postes de DA mixtes et de DA Adjoints principalement.
Lors de ce CSE, la direction a confirmé que lorsqu'un DA mixte est en place dans une agence qui conserve une organisation avec un DA PART, ce dernier pourra rester sur le poste transformé en DA PART (s'il le souhaite). Dans ces cas-là, le poste ne sera pas publié sur MyJob. Cela étant dit, les premières modifications concernent les rattachements suivants :

Pour la Corse :

- L'agence de **Corte à Ghisonaccia** : la suppression du poste de DA de Corte finance la création du poste de DA PRO de l'EP de cette agence. L'agence PART de Corte fonctionnera avec un RA Privé.

- L'agence de **Furiani à Lucciana** : la suppression du poste de DA de Furiani finance la création du poste de DA PRO de l'EP de cette agence. L'agence PART de Furiani fonctionnera avec un RA Privé.

- L'agence de **Sartène à Propriano** : la suppression du poste de DA de Sartène finance la création du poste de DA PRO de l'EP de Porto Vecchio. L'agence PART de Sartène fonctionnera avec un RA Privé.

Pour le Var :

- L'agence de **St Maximin à Brignoles** : la suppression du poste de DA de Brignoles finance la création du poste de DA PRO de l'EP de cette agence. L'agence PART de Brignoles fonctionnera avec un RA Privé.
- L'agence du **Cannet des Maures à Sollies Pont** : le poste de DA de Sollies devient un poste de DA PART. L'Agence PART du Cannet fonctionnera avec un RA Privé.
- L'agence de **Fayence à Draguignan** : la suppression du poste de DA de Fayence finance la création du poste de DA PRO de l'EP de Draguignan. L'agence PART de Fayence fonctionnera avec un RA Privé.
- L'agence d'**Ollioules à Six fours** : la suppression du poste de DA d'Ollioules finance la création du poste de DA PRO de l'EP de Sanary. L'agence PART d'Ollioules fonctionnera avec un RA Privé et l'agence de Six Fours avec un DA PART.

Précision importante : si aujourd'hui vous êtes DA ou DA Adjoint, vous êtes manager. Si, avec ce projet, LCL vous propose un poste de moindre qualification (RA, CC ou CA PRO), vous devez avoir une **PROPOSITION** que vous n'êtes pas tenu d'accepter. En effet, le code du travail est très précis sur le sujet : ***« une diminution substantielle des responsabilités, prérogatives ou habilitations, même liée à une réorganisation, constitue une modification du contrat de travail nécessitant l'accord du salarié »***.
Contactez un représentant ***FO LCL*** en cas de difficulté sur le sujet.

TRANSFERT DE JOURS SUR CET EN CAS D'ABSENCE



Le plafond annuel est exceptionnellement porté à **20 jours** (dont 5 jours maximum de congés annuels correspondant à la 5ème semaine de congés) pour les salariés, quel que soit leur âge, qui ont été absents pour **maladie, accident** ou **maternité** au moins **4 mois** au cours de l'année ou, qui ont été dans **l'incapacité de prendre leurs jours** de congés annuels ou de RTT en fin d'exercice **du fait de leur absence** (absence depuis au moins deux mois, au 31 décembre pour les salariés en forfait heures, ou au 31 mars pour les salariés en forfait jours). **Vos élus *FO LCL* ont demandé qu'un rappel soit fait à tous les RDI car certains semblent trainer la patte pour appliquer cette règle…**



ARRÊT DES RIDEAUX D'AIR CHAUD

Si cet hiver, vous constatez que la température **ressentie** dans votre agence est inférieure à 19 degrés, vous pourrez demander la remise en service de ces derniers. En cas de difficulté pour obtenir cette action, n'hésitez pas à contacter un représentant ***FO LCL***.



PANNE DE WIFI

En cas de panne, vous n'êtes pas tenu d'utiliser votre équipement personnel pour effectuer un partage de connexion. La mise en **travail à distance** ou dans **une autre agence** doit être effectuée. Si un salarié possède un téléphone portable fourni par LCL, il peut alors l'utiliser et partager sa connexion avec ses collègues mais en aucun cas, un salarié ne doit pallier les défaillances techniques de son outil de travail.



134 VÉHICULES LCL SONT DISPONIBLES EN MED

37 pour la BP ; 16 pour Marseille ; 24 en L. Roussillon ; 7 pour Habitat ; 15 en Provence ; 6 en Corse ; 11 dans les A. Maritimes ; 10 dans le Var et 8 pour le DEVCO.
Concernant les futurs postes de DA PROS, principalement décentralisés, le sujet est à l'étude en fonction du périmètre concerné. De manière générale, chaque année, une revue de niveau DDR est effectuée afin d'affecter les véhicules aux salariés qui « coutent le plus cher » en IK à l'entreprise.

RVP 1ER SEMESTRE 2026

DR/SERVICES	MTS MOYENS	TAUX DE RVP	PAR MÉTIERS	MTS MOYENS	TAUX DE RVP
HABITAT	2961€	105.8%	EQ APPUI C AC	348€	94.8%
LANG ROUSSILLON	2109€	94.3%	EQ APPUI CC	579€	79.3%
BP L ROUSSILLON	2872€	112.2%	EQ APPUI DA	1063€	97.7%
MARSEILLE	2160€	96.5%	CC ACCUEIL	471€	98.9%
BP MARSEILLE	2959€	111.4%	CC PART	1767€	96.8%
PROVENCE	2190€	97.9%	CC PRIVE	2646€	97.9%
BP AIX	3084€	115%	CC PRO	2685€	97.9%
BP PROV CORSE	3056€	117.7%	RA	2741€	99.6%
CORSE	2508€	107.1%	DAA	2877€	100.9%
VAR	2276€	100.7%	DA	3044€	100.6%
BP VAR	2668€	96.6%	DA PRO	3128€	100.9%
ALPES MARITIMES	2294€	101.3%	CAES	1986€	108.1%
BP C AZUR	2814€	108.9%	CEP	2642€	98%
			CBP	3338€	115.1%

L'EMP moyen au S1 2026 s'élève à 99.5 contre 98.8 au S1 2025.
Les libellés de notation ont été modifiés pour être plus précis mais les niveaux et les attendus restent les mêmes selon la direction.

Prochain CSE le 29 octobre. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions. Nous sommes dans cette instance pour VOUS représenter.

Lydie COMPIN, DSR *FO* LCL Tél. : 06 19 55 68 28 – **Fabien ALCAZAR – Benjamin BARALE - Yannick BLANCHARD Kelly BOULE – Sandro CAPALDINI – Brice CHANON - Karine DOS REIS – Danièle GOURDET - Céline GOURDON Florence LALLET – Arnaud MICHEL – Eric ROMAIN – William WAECHTER – Caroline ZBINDEN**